Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_9-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2025_8_9

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Objet : Fondation du Patrimoine _ Convention de collecte de dons portant sur la restauration de la table de communion de la chapelle de Kergornet

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Décembre 2025

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame BOCHET Agnès a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Madame STENHOUSE Sophie
Monsieur LE BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à Madame DAVID Maryvonne

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Domaine et patrimoine / Finances / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission communale « Culture » du 24 novembre 2025 ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 08 décembre 2025 ;

M. Le Maire indique que la chapelle de Kergornet disposait d'une table de communion, datant a priori de la 2ème moitié du XVIIème _ début du XVIIIème siècle et comportant des balustres, une main courante et une lisse intermédiaire, qui s'est dégradée avec le temps et a été démontée de l'édifice.

En lien avec la Fondation du Patrimoine à laquelle la commune de Pont-Aven adhère, M. Le Maire propose d'engager une collecte de dons en vue d'un projet de restauration de cette table de communion, dont plusieurs éléments de bois en if sont de belle qualité patrimoniale et permettraient une reconstitution complète de ce mobilier au sein de la chapelle. En effet, il paraît pertinent que la commune puisse s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de la Fondation du Patrimoine, avec des engagements réciproques entre les parties. Cette fondation constitue un acteur référent en matière de développement local et durable et a vocation à promouvoir la sauvegarde du patrimoine ; elle pourrait donc assurer avec la commune la mise en place et la gestion de la souscription publique.

M. Le Maire précise que cette démarche de sollicitation à la souscription de dons avec la Fondation du Patrimoine serait notamment accompagnée par l'association de sauvegarde de la chapelle de Kergornet. De plus, l'estimation financière de ces travaux de restauration serait de 14 253 € HT, à compléter par des

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_9-DE

reprises de peinture de ces éléments mobiliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- Approuve la mise en œuvre d'une collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine au titre d'un projet de restauration de la table de communion de la chapelle de Kergornet en Pont-Aven,
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer le formulaire de projet de collecte de dons et tout document en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/01/2026